



Coopérative experte
en égalité professionnelle
entre les femmes et les hommes



Découvrez
nos outils

03 80 43 28 34
fete@accordegalite.org

OCT. 2023

ZÉRO
obligation de vous prononcer

sur la prise d'un congé parental d'éducation
avant votre départ en congé
de maternité. Le délai est d'1 mois avant la fin
du congé de maternité*.

*Il est de 2 mois si le congé parental d'éducation
n'est pas accolé au congé de maternité

Articles L1225-47 à L1225-59 - Code du travail

Vous bénéficiez de
16
semaines

de congé de maternité minimum.
La durée varie en fonction du
nombre d'enfants déjà à charge
et du nombre d'enfants à naître.

Articles L1225-16 à L1225-28 - Code du travail

Vous bénéficiez de
10
semaines

de protection contre le licenciement
à l'issue du congé de maternité
(hors faute grave).

Article L1225-4, L1225-4 - Code du travail

Un examen de reprise de
travail doit être organisé

8
jours maximum
après votre retour de congé de maternité
avec la médecine du travail.

Articles L1225-27, L1225-27, L6315-1 - Code du travail



Direction régionale
de l'économie, de
l'emploi, du travail et
des solidarités
(DREETS)



Maternité
et parentalité

QUELS SONT
MES DROITS ?

salarié.es secteur privé

Vous disposez de

7

autorisations d'absences

rémunérées pour les examens médicaux obligatoires en lien avec votre grossesse.

Article R2122-1 - Code de la santé publique
Article L1225-16 - Code du travail

Si votre rémunération mensuelle dépasse

3 666 €

la sécurité sociale ne couvre pas la différence entre votre salaire et cette somme qui représente en 2023 le plafond en matière d'indemnités mensuelles.

Articles L331-3 à L331-7 - Code de la Sécurité Sociale

Vous avez droit à

1

heure par jour

jusqu'au 1 an de l'enfant pour allaiter (ou exprimer votre lait) dans l'entreprise.

Articles L1225-30 à L1225-33,
R1225-5 à R1225-7 - Code du travail

Votre partenaire dispose de

6

mois

après votre accouchement pour prendre l'intégralité des 25 jours qui constituent le congé de paternité.

Articles L1225-35, D1225-8, L3142-1 et L3142-4 - Code du travail

Vous travaillez de nuit ?
Pendant votre grossesse et

1

mois après votre retour

de congé de maternité, vous devez être affectée à un poste de jour si vous en faites la demande.

Articles L1225-9 à L1225-11 - Code du travail

Vous percevez

2

augmentations

au retour de congé de maternité : l'augmentation générale et la moyenne des augmentations individuelles sur votre catégorie professionnelle.

Article L1225-26 - Code du travail